

Comité international

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à l'usage des naufragés sur la côte de Maldonado.

Elle s'est bornée à envoyer à la commission un peu d'argent, du bois pour construire une baraque, des feux de bengale, des cordes, de la poudre pour le canon porte-amarres, des lanternes et du matériel sanitaire.

Pour subvenir aux besoins de la Société, le Comité central n'a pas d'autres ressources que les cotisations des sociétaires, si minimes, d'ailleurs, qu'elles suffisent à peine à couvrir les frais d'impression des documents qu'il publie.

Pour augmenter un peu ses ressources, le comité a donné des fêtes qui n'ont pas produit le résultat qu'on en espérait.

Mentionnons seulement la fête des fleurs, qui doit une grande partie de son succès à un Suisse, M. Paul Lebet (de Neuchâtel), qui remplit les fonctions de professeur de gymnastique à l'université de Montevideo et qui, à cette occasion, s'est prodigué sans vouloir accepter aucune rétribution.

COMITÉ INTERNATIONAL

La Croix-Rouge des neutres pendant la guerre russo-japonaise.

Le Comité central des associations allemandes de la Croix-Rouge a été appelé à examiner, dans sa séance du 45 mai 1905, la question de la prolongation de son intervention en Extrême-Orient, notamment du maintien des lazarets institués à Tokio et

à Kharbine, dont nous avons à plus d'une reprise déjà entretenu nos lecteurs. Malgré l'indifférence malheureusement manifestée par le public allemand pour cette entreprise et en dépit de l'approche du 1^{er} juillet, date où expire le délai de six mois pendant lequel le Comité s'était engagé envers la Russie à maintenir son action à Kharbine, il paraît impossible de suspendre actuellement cette institution humanitaire qui rend d'incontestables services à la cause des blessés. Il est décidé que tant que la situation économique le permettra, l'exploitation du lazaret sera poursuivie et qu'il sera pourvu au remplacement du Dr Brentano, chef de cet établissement, si le congé de celui-ci, qui expire le 1^{er} juillet, ne peut être prolongé.

Le lazaret installé à Kharbine est grandement apprécié. Non seulement les blessés y reçoivent un traitement approprié à leur état, mais les médecins de la Croix-Rouge y font des études scientifiques. Il est installé dans une école de commerce ainsi que dans des baraques transportables groupées tout autour. Les blessés soignés par les sœurs et bien nourris se remettent rapidement. Le chef de l'assistance volontaire russe a rendu hommage à cet établissement en le désignant dans son rapport comme étant au premier rang des institutions sanitaires en Extrême-Orient.
